

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CANDIDAT-E-S AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES POUR LES DROITS DES PERSONNES LESBIENNES, GAIES, BISEXUELLES ET TRANS

A l'occasion des élections législatives 2017, l'Inter-LGBT souhaite rappeler aux candidat-e-s le rôle central qu'ils-elles peuvent jouer dans la lutte contre les actes de haine et les discriminations envers les personnes LGBTI, notamment grâce au maintien et à la mise en place de politiques publiques et d'entités publiques dédiées à la lutte contre les discriminations et à la prévention des violences.

Lors de la dernière mandature (2012-2017), les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans ont connu une grâce à l'ouverture du mariage et de l'adoption à tous les couples et à la facilitation du changement d'état-civil pour les personnes trans qui ouvrent des possibilités jusqu'ici inenvisageables. Malheureusement, ces grandes mesures restent incomplètes et se sont accompagnées d'une grande violence : nous constatons chaque jour les conséquences des propos LGBTIphobes sur les personnes concernées, les atteintes à leur dignité et à leur intégrité physique et morale.

Nous invitons les candidat-e-s aux élections législatives à signer la présente Charte. Elle est une réaffirmation publique du refus de toutes les expressions de LGBTIphobies et des engagements d'action à destination des candidat-e-s.

LA CHARTRE

Conscient-e que les député-e-s ont une responsabilité particulière dans la prévention des LGBTIphobies et dans la lutte contre les discriminations, je m'engage, si je suis élu-e, à :

- 1. Respecter les personnes quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre et condamner tout propos dégradant**, insultant, tout amalgame ou stéréotype véhiculé sur les personnes LGBTI, même prononcés sous couvert d'humour, parce qu'ils ont des conséquences graves sur la vie de ces personnes.
- 2. Combattre la violence et les discriminations** lesbophobes, homophobes, biphobes, transphobes, sexistes et/ou liées à l'état de santé et à soutenir les victimes
- 3. Garantir les droits fondamentaux des personnes trans**, notamment leur vie privée et leur santé
- 4. Œuvrer pour une meilleure reconnaissance des familles homoparentales** et de leurs liens de filiation afin de protéger leurs enfants.
- 5. Ouvrir la Procréation Médicalement Assistée** aux couples de femmes.
- 6. Agir pour réduire les inégalités en matière de santé**, les difficultés d'accès aux soins et améliorer la prévention du VIH ainsi que des maladies sexuellement transmissibles
- 7. Eduquer contre les stéréotypes, les discriminations et les violences** dans tous les établissements scolaires.
- 8. Faire reconnaître les besoins spécifiques des femmes lesbiennes et bisexuelles**
- 9. Utiliser la diplomatie pour lutter contre les discriminations** et violences envers les personnes LGBTI à l'international et garantir les droits fondamentaux des demandeurs et demandeuses d'asile.

DATE ET SIGNATURE

Comment signer la Charte ? Pour signer, c'est très simple, vous pouvez :

- **Soit nous renvoyer par mail** le présent document scanné à l'adresse legislatives@inter-lgbt.org A la fin de la Charte, le/la candidat-e indique son nom, prénom et sa circonscription. Il-Elle recopie à la main la mention "Je suis candidat-e aux élections législatives du 11 et 18 juin 2017 et je suis signataire de la présente Charte.", signe et date.
- **Soit signer directement en ligne** sur le site www.lgbt2017.fr grâce à un système sécurisé (à partir du XXX). Ce site permet aux électeurs et aux électrices de connaître la position de chacun des candidat-e-s et vous pourrez y retrouver toutes nos propositions d'actions pour construire une société plus inclusive.